

Direction départementale des territoires et de la mer
Délégation à la mer et au littoral
Mission SMVM du Golfe du Morbihan

Affaire suivie par Évelyne MOTHAIS
evelyne.mothais@morbihan.gouv.fr
Tél. : 02 56 63 72 09

COMITE DE PILOTAGE TECHNIQUE

Compte rendu de la
réunion du 3 novembre 2016

Présents, excusés ou absents (voir liste en fin de compte rendu)

PJ : diaporama

Introduction

M. BARRUOL, Directeur départemental des territoires et de la mer, ouvre la séance en remerciant de la part du Préfet les présidents des Groupes Thématiques de Travail et l'ensemble des participants de leur présence à cette première réunion du Comité de pilotage technique (Copitech) qui marque le lancement du volet opérationnel de la révision du SMVM du Golfe du MORBIHAN.

Il indique que la révision du SMVM est un dossier majeur pour le Préfet terrestre et pour le Préfet maritime. Le bilan du premier SMVM fait apparaître des avancées dans le fonctionnement du territoire. Il s'agit d'un document de planification très spécifique, porté par l'État, centré sur les aspects maritimes, et peu utilisé en France. La démarche de révision s'inscrit dans une démarche prospective et innovante affirmée qui va prendre en compte de nouvelles dimensions telles que l'adaptation au changement climatique et à l'évolution du trait de côte. Par ailleurs, la procédure de révision du SMVM s'accompagne d'une démarche d'évaluation environnementale.

Démarche générale

M. BARRUOL rappelle que le SMVM révisé comprendra des prescriptions, des recommandations et un programme d'actions et de démarches à engager.

Il est donc demandé aux groupes de travail thématiques (GT) de se réunir à plusieurs reprises au cours des 12 prochains mois (cf logigramme joint) et de produire une note de synthèse de leurs propositions pour le 30 novembre 2017. S'ensuivront la rédaction du projet de document final puis la phase administrative de consultation des collectivités et d'enquête publique.

M. LE MARECHAL, DDTM adjoint et M. VEILLE, DDTM adjoint délégué à la mer et au littoral, rappellent les 6 axes stratégiques et les 18 grands objectifs, validés lors du Comité de Pilotage du 1^{er} juillet dernier, qui constituent le cadre du schéma révisé et qui ont guidé la recomposition des GT.

M. VEILLE indique qu'il faut travailler en collaboration étroite avec les acteurs locaux pour :

- promouvoir le développement et la diversification des activités primaires, comme la production des algues, la saliculture...,
- prendre en compte, pour les cultures marines, le changement climatique et le retrait du trait de côte,
- promouvoir la sécurité maritime sur le plan d'eau,
- réaliser des efforts avec les collectivités locales pour le nettoyage/carénage des bateaux ainsi que pour la gestion des eaux grises et noires des navires

- maîtriser le nombre de mouillage au seuil de 7 000 bateaux, définir la notion de petite embarcation et évaluer les mouvements sur le plan d'eau,
 - s'interroger sur le survol aérien et ses conséquences,
 - promouvoir les nouvelles activités émergentes en matière nautique.
- Il faut noter par ailleurs le projet, porté par le Conseil Départemental du MORBIHAN, d'implantation d'une hydrolienne.

M LE MARECHAL développe les axes liés au maintien et à la préservation de la qualité des eaux et de la préservation des milieux naturels, socles du développement durable du Golfe. Concernant les axes liés aux stratégies littorales et à l'adaptation au changement climatique, il s'agira d'innover grâce à une vision prospective mais, en même temps, de définir des règles de fonctionnement.

Mme MOTHAIIS évoque les fondamentaux de la démarche de révision. Le SMVM a une vocation maritime, en lien étroit avec la frange littorale. Il intègre les principes de gestion intégrée des zones côtières et les thématiques transversales de la qualité de l'eau et de la préservation/restauration de la biodiversité. L'ensemble de la démarche de révision doit être réalisée en lien étroit avec le PNR et le SAGE, développer une vision prospective à court, moyen et long terme, privilégier l'expérimentation et l'innovation, construire une culture commune en améliorant le partage des connaissances et mettre en place un dispositif régulier de suivi-évaluation de son action.

M. BARRUOL propose de faire un tour de table pour recueillir les réactions.

M. FOUCAULT souhaite insister sur le volet prospectif, pour préparer l'avenir et partager une culture commune de stratégie littorale intégrée prenant en compte le changement climatique. Ce GT devra alimenter les autres GT. Le SMVM avec le Parc Naturel Régional doivent concourir à cette stratégie. Les réflexions du PNR sont complémentaires avec celles du SMVM.

Les élus qui participent à la révision du SMVM peuvent solliciter d'autres membres des collectivités locales pour enrichir et partager cette culture commune avec les acteurs économiques, les socio-professionnels et les habitants. Concernant les acteurs économiques, et au vu de leur temps très contraint, il faut veiller à trouver les moyens de leur présence et de leur parole, identifier certains acteurs à certains moments...

M. BOULANGER rappelle les difficultés de lancement du premier SMVM et se déclare satisfait de la nouvelle feuille de route, plus claire. Il souhaite la réalisation d'études concrètes, notamment sur les dynamiques de l'avifaune.

M. LE DELEZIR souhaite une bonne articulation entre le SAGE du Golfe du MORBIHAN et de la Ria d'ETEL et le SMVM malgré la différence d'étendue des territoires. Il insiste sur le rôle déterminant de la Commission Locale de l'Eau (CLE) tout en regrettant un certain manque d'investissement des élus sur la problématique de la qualité des eaux qui est pourtant un enjeu majeur. Il s'interroge sur l'apport et la plus-value que peut représenter la démarche de révision du SMVM et sur la stratégie à trouver pour articuler les dispositifs.

M. BARRUOL répond qu'il faut approfondir cette question, définir les moyens mis à disposition des GT et fournir les conclusions des précédents GT. La note d'objectifs doit être complétée vis-à-vis des acteurs en ciblant bien les menaces et opportunités, les tensions éventuelles et les productions à réaliser. Les présidents doivent se montrer vigilants et faire remonter, sans attendre, les difficultés et les points de blocage. Les arbitrages seront faits soit par le Copitech, soit par le Préfet.

M. LE MARECHAL souhaite que la démarche soit ouverte dans les GT en collaboration avec le SAGE et le PNR et indique que certaines connaissances mériteraient d'être développées par des spécialistes qui seront forces de propositions,... Sur le territoire, tout interagit.

Le Copitech, qui comprend les présidents, les animateurs, les services de l'État et les établissements publics, validera et coordonnera la démarche.

Il précise le rôle du président, garant de la prise en compte des éléments de cadrage de l'État (note d'orientations et d'objectifs) qui devra préparer les réunions du GT avec ses animateurs et l'équipe-projet de la DDTM, valider la synthèse de capitalisation des ateliers, impulser, si nécessaire, des démarches complémentaires, alerter l'équipe-projet en cas de difficultés et établir la transversalité avec les autres présidents.

L'animateur, assisté par le(s) co-animateur(s), proposera la liste des membres de son GT, pilotera l'organisation des ateliers (calendrier, invitations,...), préparera les réunions du GT avec son président et l'équipe-projet, coordonnera la rédaction des comptes rendus et de la capitalisation des propositions du GT, pilotera la production d'une note de synthèse argumentée des propositions du GT, pour le 30 novembre 2017.

Le rapporteur appuiera le président et l'animateur pour la mise en forme des productions du GT.

Il remercie Évelyne MOTHAIIS, chef de projet, pour tout le travail accompli et indique que, dans l'attente du remplacement de Philippe DELAGE, parti à la retraite, l'équipe-projet comprenant 4 agents de la DDTM assurera l'organisation de la démarche de révision. Un « groupe contact », composé des animateurs, de l'équipe-projet de la DDTM et du CEREMA, suivra en temps réel les travaux et l'évolution des réflexions des GT, pour confronter les points de vue et assurer la cohérence et la transversalité des travaux.

Le volet opérationnel

Evelyne MOTHAIIS reprend l'échéancier du lancement de la révision qui prévoit une approbation du SMVM révisé fin 2018 ainsi que la composition des différents GT :

- GT Qualité des eaux : axe 1 , co-animation DDTM - SAGE
- GT Biodiversité : axe 2, co-animation DDTM - DREAL - PNR - ONCFS
- GT Activités primaires : axe 3, animation DDTM/DML
- GT Usages du plan d'eau : axe 4, animation DDTM/DML
- GT Stratégies littorales : axe 5 et 6, co-animation DDTM - PNR

Il est proposé que chacun des groupes se réunisse au moins 4 fois en format « atelier » entre décembre 2016 et octobre 2017 :

- un premier atelier « de lancement » aura pour objet de lister les actions potentielles à partir des pistes capitalisées lors des travaux du printemps 2016 par les précédents GT,
- le second atelier « de maturation n° 1 » devra permettre de trier et de hiérarchiser les actions,
- le troisième atelier « de maturation n° 2 » définira les modalités de mise en œuvre des actions retenues.

Chaque atelier de maturation sera suivi d'un Copitech en charge de croiser et de pré-valider les propositions des GT, sur la base d'un synthèse transversale et continue présentée par le CEREMA.

Un Copitech de mise en convergence opérationnelle puis un atelier transversal commun aux 5 GT seront organisés à l'automne 2017.

Enfin, un COPIL présidé par les deux Préfets et réunissant l'ensemble des acteurs se tiendront fin 2017 pour valider la globalité du projet de SMVM révisé.

Mme VANARD intervient en indiquant que les échéances liées à la fusion des collectivités risquent de rendre délicate la fixation de dates de réunion pour cet automne.

M. BARRUOL précise qu'il faut retenir les dates butoir du 27 avril, du 21 septembre, 12 octobre et 7 décembre 2017, ce qui laisse un peu plus de souplesse pour programmer les ateliers. Il ajoute que cette période sera l'occasion de clarifier la composition et l'organisation des GT. Il s'agit de trouver les bons équilibres au sein de chaque groupe. Les membres des GT seront contributeurs d'une action collective où la parole devra être libre, partagée et consensuelle, les présidents énonçant la synthèse de ce qui fait consensus ou pas.

Mme MOTHAIIS indique que chaque collectivité (VANNES Agglo, AQTA et Communauté de communes de la Presqu'île de RHUYS) sera représentées par deux élus et un technicien dans chaque GT, la désignation des représentants étant sur le point d'être finalisée. Il appartient aux animateurs et présidents des groupes de constituer leur GT avant le 10 novembre 2016 en s'attachant à trouver un juste équilibre dans la composition et dans la taille de façon à favoriser un travail efficient.

Mme ROGER-BUYS souhaite disposer d'une analyse sur la portée juridique du SMVM notamment au regard des SCOT et du SAGE. M. BARRUOL reconnaît que cette analyse est indispensable au stade actuel des études et demande à l'équipe-projet de rédiger une note, en lien avec le service juridique de la DDTM.

Discussion

M. PAILLAT souhaite garder une mixité entre les associations et les acteurs professionnels.

M. BARRUOL précise que par principe il serait judicieux de conserver les membres qui participaient de façon régulière aux anciens GT.

M. FOUCAULT pense qu'un groupe d'une vingtaine à une trentaine de personnes est, d'une part, plus facile à animer et, d'autre part, plus apte à échanger et produire.

Mme VANARD s'inquiète des lieux possibles pour réunir les GT. Mme MOTHAIIS répond que les GT se sont réunis en avril dernier dans différents sites notamment à VANNES Agglo, en mairie de SENE ou à la DDTM. Il est tout à fait possible de réserver des salles dans les nouveaux locaux de la DDTM au TROADEC. M. BARRUOL souhaite la bienvenue aux GT du SMVM au TROADEC. M. FOUCAULT souhaite que soient précisées dans les invitations les lignes de bus et les gares SNCF pour accéder aux différents lieux de réunion.

M. BARRUOL insiste sur l'importance de la prochaine étape qui est de constituer les groupes de travail.

Mme MOTHAIIS présente la note méthodologique pour l'animation des GT. Par exemple, pour le GT activités primaires, 4 sous-objectifs peuvent être analysés en 4 sous-groupes.

M LE MARECHAL insiste sur le rôle des présidents qui devront mobiliser l'ensemble des membres, produire le cadre général, valider les consensus, impulser et faire part des démarches complémentaires. Il complète en précisant le rôle des animateurs, qui appuient les présidents en préparant les ateliers, en organisant et nourrissant les échanges et en faisant la synthèse des productions. Ils doivent disposer de connaissances sur les thématiques portées par leur groupe, pour notamment vérifier la cohérence des productions.

Mme VANARD s'interroge sur le rôle du CEREMA. M. LE MARECHAL répond en rappelant que le rôle de l'équipe-projet est notamment de garantir la transversalité des productions des différents GT. Quant au CEREMA, présent en tant qu'assistant à maître d'ouvrage, il propose des outils méthodologiques et produit la synthèse continue et transversale des travaux et des propositions de mesures et d'actions des GT. Il avance sur la mise en forme et la rédaction des éléments constitutifs du rapport final (état des lieux, diagnostic, dispositions opérationnelles, livrables, ...) et propose un dispositif global de suivi-évaluation des mesures et des actions du SMVM révisé. Par ailleurs, il mène l'évaluation environnementale.

Mme MOTHAIIS présente la communication du SMVM qui est réalisée sous trois formes :

- le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (<http://morbihan.gouv.fr/smvm>), comportant une rubrique dédiée au SMVM, un outil cartographique, une boîte à lettres électroniques (ddtm-smvm-ide@morbihan.gouv.fr) relevée régulièrement,
- une plate-forme collaborative pour les membres du COPITECH en cours d'installation,
- un plan global de communication.

L'information sur l'état d'avancement des travaux sera relayée sur le site des Services de l'État dans le Morbihan. M. VEILLE signale qu'il est prévu qu'elle soit aussi diffusée sur le site de la Préfecture maritime.

Le directeur départemental
des territoires et de la mer,



Patrice BARRUOL

Révision SMVM : COPITECH du 3 novembre 2016

	Nom et Prénom	structure	adresse électronique	téléphone
1	GOALLO René	Mairie de Baden	r.goallo@baden.fr	0688522439
2	MESMEUR Yannick	DDTA / DNL 56	yannick.mesmeur@morbihan.gouv.fr	06 02 84 94 85
3	ROGER-RUYS Frédyne	DDTM / MDEN / SENS	frédyne.roger@morbihan.gouv.fr	0672082490
4	SALIN Paschal	DDTH / MDEN / SENS	salin.philippe@morbihan.gouv.fr	02.97.64.85.56
5	Jean-Luc VEILLÉ	DNL 56	jean-luc.veille@morbihan.gouv.fr	06 62 33 38 02
6	LE DENTEC Arnaud	DDTR / DNL 56 / SAT	arnaud.le-dentec@morbihan.gouv.fr	02 97 37 16 88
7	BOULANGER Xavier - Pim	Mairie de Lorient VP Communauté NORHALO	BOULANGER.XAVIER@COMUNICIPALORIENT.FR	0602317607
8	VANARD Dominique	VP CCP Rhums	d.vanard@comunipalorient.fr	0603105509
9	FOURNIER David	DDTR / DNL	david.fournier@morbihan.gouv.fr	0674005514
10	BLANDIN Frédyne	DDTA / SPACES	etienne.blandin@morbihan.gouv.fr	0256637300
11	GIRAUD Sophie	Parc National Regional	sophie.giraud@gpse-morbihan.byl	0247620303
12	PAVAT Gildes	DDREAL Bretagne	gildes.pavate@dujoppant.morbihan.gouv.fr	0289334442
13	HENNION Eric	DDTM 56 / SDH	eric.hennion@morbihan.gouv.fr	0256637341
14	LE DUEZIR Roman	Ady COACH	roman.le-duezir@univ-ubs.fr	0684115186
15	Foucault Luc	Mairie de Lorient	foucault.luc@seu-morbihan.fr	0674408273
16	Maud Flavie - Annick	DDCS	maud@morbihan.gouv.fr	0256637156
17	Patrice BARAUOL	DDTM 56	patrice.barauol@morbihan.gouv.fr	0256637202
18	YVES LE PARECHAL	DDTM 56 adjoint	yves-le-marchal@morbihan.gouv.fr	0256637203
19	Evelyne MOTHAIS	Déléguée territoriale DDTM 56	evelyne.mothais@morbihan.gouv.fr	0665519330
20	Parcèle DURAND	DDTH 56 Direction / EOJ	parcèle.durand@morbihan.gouv.fr	0660051056
21	Pierre-Yves LANNUEZEL	adjoint à la déléguée territoriale DDTM 56	pierre-yves.lannuezel@morbihan.gouv.fr	0256637208
22				
23				

Révision SMVM : COPITECH du 3 novembre 2016

Sont excusés :

Monique CASSE, directrice du Parc Naturel Régional (PNR) du Golfe du Morbihan
Thomas COSSON, co-animateur GT biodiversité (PNR)
Ronan PASCO et **Juliette HERRY**, co-animateurs GT Stratégies littorales (PNR)

Gwénaél HERVOUET, délégation BRETAGNE du Conservatoire du littoral

Cathy TREGUIER, Institut Français de Recherche et d'Exploitation de la MER

Dominique AUFFRET DDTM Réseau Territorial/pilotage territorial – énergie- déplacements

Pascal DESJARDINS et **Nathalie MORVAN**, DDTM Service Eau Nature et Biodiversité

Maryvonne TILLY et **Isabelle MARZIN**, DDTM Service économie agricole



L'État et ses partenaires s'engagent

Schéma de Mise en Valeur de la Mer Golfe du Morbihan

